



## PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 octobre 2021

### Nombre de conseillers

En exercice : 29  
Présents : 20  
Procurations : 05  
Absents : 09  
Votants : 25  
Convoqués le 13/10/2021  
Affiché le 26/10/2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à Carbonne, sous la présidence de : M. Denis TURREL.

**Présents :** MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Sophie RENARD, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Bernard BARRAU, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Corinne MASSA, Corinne PONS, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Julien GLINKOWSKI.

**Procurations :** Rémi RAMOND donne procuration à Madeleine LIBRET-LAUTARD, Sandra DA SILVA donne procuration à Marie-Caroline TEMPESTA, Didier GENTY donne procuration à Françoise HENRY, Cédric HAMMER donne procuration à Denis TURREL, Marion GÉLIS donne procuration à Ali BENARFA.

**Absent(e)s excusé(e)s :** Michel VIGNES, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Pierre HELLE, Didier GENTY, Stéphane LE BRUN, Corinne GOUZY, Cédric HAMMER, Marion GÉLIS.

**A été nommé secrétaire :** M. Julien GLINKOWSKI.

**Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures.**

---

## ORDRE DU JOUR

---

### 1. Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Julien Glinkowski est élu pour être secrétaire de séance.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, fait procéder au vote.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

---

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### 3. Actualisation des conseillers participant aux commissions municipales.

Monsieur le Maire indique que des changements sont intervenus ces derniers mois dans la composition des commissions municipales. La délibération prise le 26 mai 2020 sur la composition des commissions municipales doit donc être modifiée et mise à jour.

Il y a lieu de délibérer pour acter de la nouvelle composition des commissions concernées.

Commissions concernées	Nouvelle composition
EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE	TEMPESTA, GOUZY, LACOSTE, VALLANIA, HO, GLINKOWSKI Nouveau membre : DA SILVA
FINANCES	BENARFA, HELLE, LE BRUN, GOUZY, COT, HAMMER, Nouveau membre : GLINKOWSKI
POLITIQUE ASSOCIATIVE ET ANIMATION LOCALE	BENARFA, CANITROT, LACOSTE, BLANIC, GELIS, GLINKOWSKI Nouveaux membres : GOUZY, MASSA
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	TAYIAR, BARRAU, QUIN, VALLANIA, HO Membre qui se retire : HAMMER
CULTURE ET COMMUNICATION	RENARD, HENRY, GENTY, HO, GELIS Membre qui se retire : MASSA

Monsieur le Maire souligne que les commissions réduites à 5 membres peuvent poser problème car il suffit de peu d'absents pour que la commission siège et travaille sur des sujets quelques fois sensibles avec un nombre réduit de personnes. Il faut donc être vigilant. La solution peut être le développement des inter-commissions.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle composition des commissions proposée ci-dessus.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

---

## FINANCES

---

### 4. Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Monsieur Benarfa, adjoint en charge des finances, annonce que la mesure n°13 du plan de relance est dédiée au « Partenariat Etat/collectivité au service des Projets alimentaires territoriaux (amplification) », à hauteur de 80 millions d'euros au niveau national. L'objectif est de soutenir le développement des PAT pour faire des territoires des moteurs d'une agriculture et une alimentation saines, sûres et durables dans les territoires. Un PAT est une politique locale, collective visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité et accessible à tous, sur un territoire donné.

Monsieur Benarfa, adjoint en charge des finances, présente le PAT qui comprend 2 volets :

- **Volet A** : favoriser l'émergence de nouveaux PAT
  - o Labellisation de la Communauté de Communes du Volvestre au Volet A du PAT (porteur du projet)
- **Volet B** : soutenir les actions prévues par les PAT labellisés
  - o Réponse à l'avis d'appel à projets du Volet B pour financements de projets concrets :
    - **Régie maraîchère**

Dépenses	
	<i>Montant Prévisionnel HT</i>
<b><u>Etudes</u></b>	<b>14 938,00 €</b>
AMO	14 938,00 €
	<b>175 897,04 €</b>
Arbres	5 700,00 €
Bâtiment	26 400,00 €
Matériel irrigation	16 915,73 €
Véhicule Ezgo-TXT 48 V	6 513,00 €
Godet hydraulique	800,00 €
Broyeur de végétaux	72 000,00 €
Chambre froide	14 805,33 €
Table de rinçage	1 756,17 €
Etagère de stockage	3 315,81 €
Petit matériel	2 623,00 €
Table de tri	11 030,00 €
Tunnel	10 000,00 €
Balance	139,00 €
Formation	3 899,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>190 835,04 €</b>

Montant prévisionnel de la subvention demandée : 76 334,01 € HT

- **Cuisines des écoles**

Transformation de deux cuisines (hors équipements) :

- Montant prévisionnel des dépenses : 1 532 296 € HT
- Montant prévisionnel de la subvention demandée : 612 918,40 € HT

Amélioration des équipements :

- Montant prévisionnel des dépenses : 357 000 € HT
- Montant prévisionnel de la subvention demandée : 142 800 € HT

Il s'agit pour la commune de répondre à l'appel à projet concernant le volet B et ainsi prétendre à un taux de subvention prévisionnel de 40 %.

La commission des finances du 8 octobre a émis un avis favorable à cette démarche.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Volvestre a été retenue par le Ministère pour ce projet au titre du volet A et une aide de 100 000 € sera allouée pour monter le volet B.

Également, il tient à remercier Madame Tempesta et la Région pour leur accompagnement dans ce projet.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à l'appel à projet concernant le volet B.

<p><b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b></p>
---

#### **5. Budget communal : Décision modificative n°10**

Monsieur Benarfa indique qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires sur le compte 10 226 en dépenses d'investissement afin de rembourser des indus de taxe d'aménagement. Il s'agit de rembourser des pétitionnaires pour lesquels le permis de construire a fait l'objet de modifications ou d'annulations postérieurement à l'encaissement de la taxe d'aménagement.

##### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10    Compte 10226            + 24 800 €

##### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10    Compte 10222            + 24 800 €

La commission des finances du 8 octobre a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative n°10.

<p><b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b></p>
---

#### **6. Budget AEP : décision modificative n°1**

Monsieur Benarfa indique qu'il y a lieu de réintégrer les études dans un compte d'immobilisation en cours ou dans un compte de réseau d'adduction d'eau potable. Ces écritures sont des écritures d'ordre (sans encaissement ou décaissement) et nécessitent de réaliser une décision modificative technique :

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2315/041 + 500

21531/041 + 5 600

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

2031/041 + 6 100

La commission des finances du 8 octobre a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative n°1.

**Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

### 7. Demande garantie emprunt OPH 31

Monsieur Benarfa expose que l'Office Public de l'Habitat de Haute-Garonne (OPH31) sollicite la commune en vue d'une garantie d'emprunt à hauteur de 30 % pour le remboursement du prêt consenti pour l'opération réhabilitation de 15 logements situés 32 Avenue de Toulouse à Carbonne.

Nature prêt	Montant de l'emprunt	Conditions	Garantie d'emprunt sollicitée à 30%
Prêt Amélioration (PAM)	206 083 €	Amortissement sur 20 ans, taux d'intérêt au taux du livret A 1,1% du point de base	61 824 €

Le prêt est souscrit par l'OPH31 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Également, la participation du Conseil Départemental de la Haute-Garonne est demandée à hauteur de 70 %.

Il est proposé un engagement de la commune sous condition suspensive de la validation effective de la demande de garantie d'emprunt par le Conseil Départemental à hauteur de 70%.

La commission des finances du 8 octobre a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire explique que les demandes de garantie de la part d'un bailleur social auprès des collectivités territoriales et du Conseil Départemental permettent de plafonner le prix au m<sup>2</sup> du loyer soit entre 5 à 8 € / m<sup>2</sup>. En effet, la garantie d'emprunt octroyée par la Commune et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne permet aux bailleurs sociaux de ne pas souscrire une caution bancaire ou une hypothèque qui génère une majoration sur les coûts de production et in fine sur les loyers.

Monsieur Ho a participé à la présentation du diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) qui confirme le besoin actuel de logements sociaux. Il souligne que ce type d'opération est absolument nécessaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces garanties d'emprunt ainsi que toutes les pièces utiles s'y rapportant.

**Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

### **8. Budget communal : décision modificative n° 11.**

Monsieur Benarfa fait part d'une demande de la Trésorerie du Volvestre en vue d'effacer des créances. Ces créances se trouvent éteintes du fait du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement pour un montant total de 1 686.80 €. Les créances concernent des factures de cantine (Années 2019 - 2020 - 2021).

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 65    Compte 6542                    + 1 100 €

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 73    Compte 7381                    +1 100 €

La commission des finances du 8 octobre a émis un avis favorable.

Madame Henry souhaite savoir s'il y a beaucoup de familles en difficulté.

Monsieur Benarfa rappelle qu'un travail notamment par le biais de relance est mené par le Centre des Finances Publiques en collaboration avec nos services.

Toutefois, un meilleur accompagnement des familles pourrait éviter ces effacements de créances.

Monsieur le Maire rappelle le désengagement des services de l'Etat, les communes doivent donc gérer ces impayés qui impacte les finances de la collectivité et mener des actions afin que ces mauvaises habitudes ne perdurent pas.

Madame Tempesta tient à rappeler la mise en place des tarifs dégressifs pour la cantine.

Également, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut aider les familles en situation précaire.

Pour conclure, il s'agit souvent de familles qui ont quitté la commune et sont insolvables.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative n°11 et cette demande d'extinction de créances.

**Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

### **9. Rétrocession concession.**

Monsieur Benarfa informe qu'un administré souhaite rétrocéder à la commune une concession cinquantenaire au cimetière achetée à la commune le 12/08/2016, au tarif de 602€.

Il convient donc d'émettre un avis sur le remboursement de la concession sur la base suivante :

$602 \text{ €} \times 62 \text{ mois} / 600 \text{ mois (soit 50 ans)} = 62.21 \text{ €}$

$602 \text{ €} - 62.21 \text{ €} = 539.79 \text{ €}$

Le montant du remboursement s'élève à 539.79 €

La commission des finances du 8 octobre a émis un avis favorable à ce remboursement.

Monsieur le Maire tient à préciser que d'ici 5/6 ans un problème de places au cimetière va se poser. Une réflexion d'étendre le cimetière est en cours et sera abordée lors de la commission environnement et cadre de vie le 03 novembre 2021.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de récupérer cette concession et de procéder au remboursement à hauteur de 539.79 €.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

---

## URBANISME ET TRAVAUX

---

### 10. Fonds de concours pour les travaux Chemin de la Dourdouille – Phase 1.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La voirie étant assimilable à un équipement, le financement des travaux de voirie peut faire l'objet d'un fonds de concours en investissement.

Le fonds de concours concerne les travaux de sécurisation chemin de la Dourdouille et plus précisément la réalisation des trottoirs concernant la phase 1.

Une convention de fonds de concours doit être signée pour ces travaux selon le plan de financement suivant :

Le montant des travaux s'élève à 97 909.80 € HT.

#### COÛT DE L'OPERATION

Montant HT :	97 909.80 €
TVA 20 % :	<u>19 581.96 €</u>
TOTAL TTC	117 491.76 €

#### FINANCEMENT

Aide du Conseil Départemental	19 581.96 €
FCTVA	19 273.35 €
Part Commune :	<u>78 636.45 €</u>
TOTAL TTC :	117 491.76 €

Il est proposé de conclure une convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes du Volvestre pour un montant de 78 636.45 €.

La commission des finances du 8 octobre a émis un avis favorable.

A la demande de Monsieur Cot, Monsieur le Maire explique :

- Le « pool routier » émanant du CD31 est géré par la Communauté de Communes du Volvestre au titre sa compétence voirie
- Le fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) qui permet à une ou plusieurs communes de participer à la réalisation d'un équipement.

Le budget « pool routier » pour la Communauté de Communes du Volvestre s'élève à 2 millions d'euros pour 32 communes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la réalisation de ces travaux et précise que la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Madame Tempesta, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### **11. Plan de Prévention des Risques Naturels (Annexes 1 & 2).**

Monsieur le Maire indique que le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est en cours d'élaboration depuis le 6 février 2018, au lieu et place du précédent plan existant depuis 2004. Le Plan piloté par la Préfecture de Haute-Garonne vise 2 risques : inondation et mouvements de terrain, retranscrits en 2 cartes d'aléas distinctes. Carbonne fait partie du secteur du Bassin Versant de la Garonne Moyenne.

Concernant les enjeux, la commune en 2019 a questionné l'Unité de gestion des risques quant à la faisabilité des projets de Carbonne.

L'ensemble du dossier est consultable en mairie et sur le site :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels/Plans-de-Prevention-des-Risques-Naturels-Majeurs-PPRN/PPRN-en-cours-d-elaboration-de-revision-hors-PPR-secheresse/PPRN-Garonne-moyenne>

Le PPRN constitue une servitude d'utilité publique annexée au PLU, pour être appliquée directement dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La commission Urbanisme et Habitat examinera le dossier en séance du 14 octobre 2021.

Faute de réponse dans les 2 mois (à compter de la demande d'avis en date du 9 septembre), l'avis du Conseil municipal sera réputé favorable. Puis, une enquête publique aura lieu avant approbation.

Monsieur le Maire indique qu'un exercice cadre d'activation des postes de commandements communaux (plan de crise) a été mené avec les services de la Préfecture la semaine dernière. L'objectif était de tester la mobilisation des personnels et l'activation du poste de commandement communal en cas d'inondation sur la commune.

Monsieur le Maire tient à remercier les agents de la Police Municipale pour leur professionnalisme.

Monsieur le Maire propose un avis favorable.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### **12. Enquête publique – Carrière Lafitte et Carbonne.**

Monsieur le Maire mentionne que le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de sables et de graviers de la société Carrières du Sud-ouest à Lafitte-Vigordane et son extension sur la commune de Carbonne fait l'objet d'une enquête publique du 4 octobre au 18 octobre 2021.



Carbonne étant limitrophe de Lafitte et l'extension de la carrière étant située sur la commune de Carbonne, l'avis de la commune est sollicité par une délibération du Conseil municipal avant le 2 novembre 2021.

La surface actuellement autorisée demandée en renouvellement est de 28,5 ha. L'extension projetée est de 10 ha. La surface exploitable, compte tenu de l'extension, est d'environ 8,6 ha. Il est utile de préciser que le PLU de 2018 avait prévu cette extension dans le zonage et qui avait été validé par les services de l'Etat.

Le dossier est consultable en mairie et mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Societe-CARRIERES-DU-SUD-OUEST-graviere-de-Lafitte-Vigordane-et-Carbonne>

La commission Urbanisme et Travaux examinera le dossier le 14 octobre 2021.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la présence de carrières sur la commune engendre une rentrée financière et que sans carrière la construction de gymnase, réfection des routes etc... ne seraient pas possible.

L'enjeu étant de mener une bonne réflexion sur l'aménagement paysager après exploitation et cite la Source Wake Park qui est une belle réussite.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, il est nécessaire que les collectivités soient associées à ces projets en amont et aux enquêtes publiques.

Un projet mené par Granulats Vicat est en cours : 1 base de loisirs aquatique, réserve faune/flore et des habitations sur pilotis.

Monsieur le Maire demande propose un avis favorable compte tenu que le PLU de 2018 prévoyait cette extension.

<p><b>Votants : 25 – Pour : 21 – Contre : 00 – Abstention : 04 (Mme HENRY et son pouvoir / M. BARRAU / M.COT) Adopté à la majorité.</b></p>
---

### **13. Projet de requalification et Extension Activestre - Participation du public par voie électronique.**

Monsieur le Maire explique que la zone d'activités intercommunale d'Activestre, 15.62 hectares en bordure de l'A64, est en cours d'extension pour une superficie de 7.77 hectares. La totalité de la zone sera ainsi supérieure à 24 hectares A ce titre, une demande d'autorisation environnementale relative à la loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales est nécessaire avec une participation du public par voie électronique du 11 octobre au 12 novembre 2021. Sur l'extension de 12 lots, il est prévu la réalisation de la voirie et de la signalisation, la création des réseaux humides et secs et la création des espaces verts. La Préfecture de la Haute-Garonne demande à la commune l'avis du Conseil municipal.

La commission Urbanisme et Habitat du 14 octobre 2021 examinera le dossier.

L'ensemble du dossier est consultable sur :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau/Activestre>

Monsieur le Maire propose un avis favorable pour la demande d'autorisation environnementale relative à la loi sur l'eau concernant la gestion des eaux pluviales sur la zone d'Activestre.

**Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

---

## **PERSONNEL MUNICIPAL, PRÉVENTION et SÉCURITÉ**

---

### **14. Compte épargne temps.**

Madame Martin, directrice générale des services explique que le compte épargne temps a été mis en place au 01/01/2014. Il y a lieu de modifier la délibération pour prévoir le traitement des jours épargnés en cas de départ à la retraite pour invalidité rendant impossible pour l'agent le fait de prendre ces jours. Il est proposé, en l'absence de texte, de pouvoir indemniser ces jours selon les catégories statutaires : 135 € pour la catégorie A, 90 € pour la catégorie B, 75 € pour la catégorie C.

Les autres règles définies par délibération du 17/09/2013 restent inchangées.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette demande de modification.

**Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

### **15. Accroissement temporaire d'activité service entretien bâtiment self.**

Madame Martin, directrice générale des services explique qu'il y a lieu de créer un CDD accroissement temporaire d'activité de 17 h 50 pour le service entretien bâtiment self (cuisine école Guy Hellé) à compter du 17/10/2021.

En effet, un agent remplacé depuis plusieurs années à temps complet revient à temps partiel thérapeutique 50% et ne peut plus, en raison de ses restrictions, assurer les missions de son ancien poste.

Coût mensuel agent de 1202.95 € (777.84 € de traitement + 425.11 € de charges patronales).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la création de ce contrat.

**Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

---

## **ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

---

### **16. SDEHG : Mise en place d'un coffret prises marché dans le jardin du Musée Abbal.**

Monsieur Tayiar, adjoint en charge de l'environnement et cadre de vie informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de la mise en place d'un coffret prises marché dans le jardin du Musée Abbal.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, il est nécessaire de délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	299 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	1 063 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>538 €</b>
Total	1 900 €

La commission environnement et cadre de vie a émis un avis favorable le 09 septembre 2021.

A la demande de Madame Lacoste, Monsieur le Maire précise que des activités culturelles type concert etc.. se déroulent dans le jardin du Musée Abbal, la pose de ce coffret est donc nécessaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté ci-dessus.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### **17. SDEHG : Branchement d'un coffret prises marché dans le jardin du Musée Abbal.**

Monsieur Tayiar informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude du branchement d'un coffret prises marché dans le jardin du Musée Abbal.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, il est nécessaire de délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> Participation du SDEHG	11 660 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>654 €</b>
Total	12 314 €

La commission environnement et cadre de vie a émis un avis favorable le 09 septembre 2021.

Monsieur le Maire tient à rappeler que l'adhésion auprès du SDEHG permet de bénéficier de tarifs préférentiels et ainsi pouvoir effectuer les travaux nécessaires pour l'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté ci-dessus.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### **18. SDEHG : extension et branchement d'une caméra de vidéoprotection – Route de l'Arize.**

Monsieur Tayiar informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de l'extension et branchement d'une caméra de vidéoprotection sur la route de l'Arize.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	5 927 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>2 557 €</b>
Total	8 484 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté ci-dessus.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

**19. SDEHG : extension et branchement d'une caméra de vidéoprotection – Rue Lucien Cassagne.**

Monsieur Tayiar informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de l'extension et branchement d'une caméra de vidéoprotection Rue Lucien Cassagne.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	316 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>628 €</b>
Total	944 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté ci-dessus.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

**20. SDEHG : extension et branchement d'une caméra de vidéoprotection – Route de Cazères.**

Monsieur Tayiar informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de l'extension et branchement d'une caméra de vidéoprotection sur la route de Cazères.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	1 564 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>628 €</b>
Total	2 192 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté ci-dessus.

<b>Votants : 25 – Pour : 25 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

---

## DIVERS

---

### 21. Rapport d'activités 2020 du SDEHG.

Monsieur Ramond indique que le SDEHG communique, à titre d'information, son rapport d'activités 2020 aux collectivités partenaires. Le rapport présente les instances du SDEHG, son organisation, les faits marquants, les travaux réalisés sur le réseau public d'électricité et d'éclairage public, la qualité des prestations, les données budgétaires.

Quelques chiffres :

- 585 communes membres dont 94 communes urbaines.

La distribution d'électricité :

- Renforcement du réseau
  - 237 opérations de renforcement des réseaux réalisées en 2020 dont 156 opérations de sécurisation des réseaux en fils nus.
  - 60 km de réseaux renforcés.
  - 88 % des renforcements sont réalisés avec du réseau aérien torsadé et 12 % en réseau souterrain.
- Effacement des réseaux
  - 32 opérations d'effacement des réseaux engagées en 2020.
  - 17 km de réseaux enfouis en 2020.
  - 120 000 € est le montant moyen HT des opérations engagées en 2020.
- Raccordement au réseau d'électricité
  - 1 065 raccordements réalisés en 2020.
  - 281 est le nombre de communes sur lesquelles le SDEHG a réalisé au moins un raccordement en 2020.
  - 2 700 € HT est le coût estimatif moyen pour un raccordement individuel.

L'éclairage public :

- 268 communes pour lesquelles le SDEHG a engagé des travaux d'éclairage en 2020.
- 73 000 € HT d'opérations d'éclairage par commune en moyenne.
- 7 400 points lumineux rénovés en 2020.
- 78% d'économie moyenne d'énergie réalisée pour les opérations engagées en 2020.

Ce document est téléchargeable sur le site internet : [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr), rubrique « rapports d'activités ».

Monsieur Ho constate que l'expérimentation sur l'extension de l'éclairage reste encore compliquée, le réseau est loin d'avoir été bien étudié et cite la commune de Latrape sur laquelle l'expérimentation de coupures par zone a été faite et dont un bilan positif en ressort.

Monsieur le Maire précise que contrairement à Latrape, Carbonne est concernée par 100 points de coupure et qu'afin de pouvoir couper par quartier, un recâblage total serait nécessaire. Première évaluation chiffrée : 80 000 € à 100 000 € ce qui représente un budget trop élevé. Face à l'enjeu environnemental, une étude va être demandée au SDEHG et un travail en inter commission sera mené.

## DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Arrêté	Objet de l'arrêté	Décision	//
Arrêté n°2021/U/009	Droit de préemption pour le bien situé 64, Rue de l'Eglise au prix de 90 000 € frais d'agence inclus.	Offre de préemption accepté par la propriétaire le 14 octobre 2021.	

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Arrêté n°2021/MP/033	Avenant n°1 concernant le marché à bons de commande n°2018-16 à procédure adaptée.  Montant minimum annuel : 1 949.94 € HT soit 2 339.90 € TTC  Montant maximum annuel : 8 124.75 € HT soit 9 749.70 € TTC	Afin de ne pas compromettre l'organisation et la planification des commandes de fournitures scolaires devant être effectuées par les Professeurs de l'école au mois d'octobre 2021, prorogation par avenant de la durée initiale du marché pour une durée de 3 mois	SURRE MAJUSCULE  40, Rue Delcassé  09 000 FOIX
Arrêté n°2021/MP/034	Avenant n°1 concernant le marché à bons de commande n°2018-17 à procédure adaptée.  Montant minimum annuel : 3 791.55 € HT soit 4 549.86 € TTC	Afin de ne pas compromettre l'organisation et la planification des commandes de fournitures scolaires devant être effectuées par les Professeurs de l'école au mois	SURRE MAJUSCULE  40, Rue Delcassé  09 000 FOIX

	Montant maximum annuel : 11 374.65 € HT soit 13 649.58 € TTC	d'octobre 2021, prorogation par avenant de la durée initiale du marché pour une durée de 3 mois	
Arrêté n°2021/MP/035	Avenant n°1 concernant le marché à bons de commande n°2018-18 à procédure adaptée.  Montant minimum annuel : 2 166.60 € HT soit 2 599.92 € TTC Montant maximum annuel : 7 583.10 € HT soit 9 099.72 € TTC	Afin de ne pas compromettre l'organisation et la planification des commandes de fournitures scolaires devant être effectuées par les Professeurs de l'école au mois d'octobre 2021, prorogation par avenant de la durée initiale du marché pour une durée de 3 mois	SURRE MAJUSCULE  40, Rue Delcassé  09 000 FOIX

---

## INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

---

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux de l'arrivée de nouveaux agents au sein de la Communauté de Communes du Volvestre :

Nom / Prénoms	Fonction	Service
PERROTON Claire	Directrice Générale des Services	Direction
PLOUARD Noémie	Directrice du développement territorial	Direction
LARROQUE Orane	Stage d'une durée de 3 mois sur la thématique de la formation	Direction des Ressources Humaines
BESSEGHIR Karim	Conseiller numérique	France Services
CAZALE Marine	Missions de community manager en contrat d'apprentissage d'un an	Office de Tourisme Intercommunal
BARILLON Yvan	Chargé de projet randonnée et itinérance	Office de Tourisme Intercommunal
MARQUE Justine	Préparation du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants en contrat d'apprentissage	Crèche de Rieux-Volvestre

---

## INFORMATIONS PETR

---

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux de l'arrivée de nouveaux agents au Pays du Sud Toulousain :

Nom / Prénoms	Fonction
SILLITTO Cédric	Directeur
FASSENTIEUX Géraldine	Directrice de l'urbanisme
ETIENNE Coline	Chargée de mission SCoT
BENAZET Anne	Chargée de mission LEADER



---

## INFORMATIONS DIVERSES

---

- Festi'Tous : 22 octobre 2021 journée autour de la culture de 10 h à 21h30 au complexe du Bois de Castres

Le secrétaire de séance

Julien GLINKOWSKI

Le Maire,

Denis TURREL

---

